



# Partenariat sur les soins virtuels appropriés

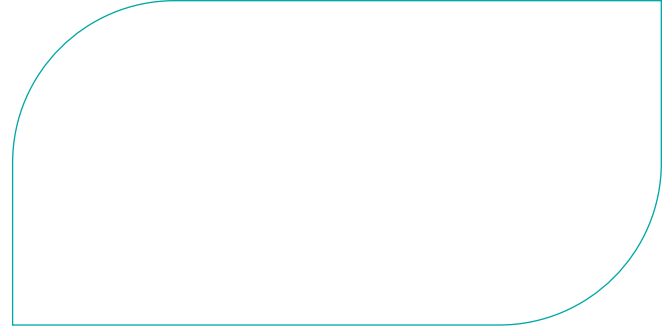
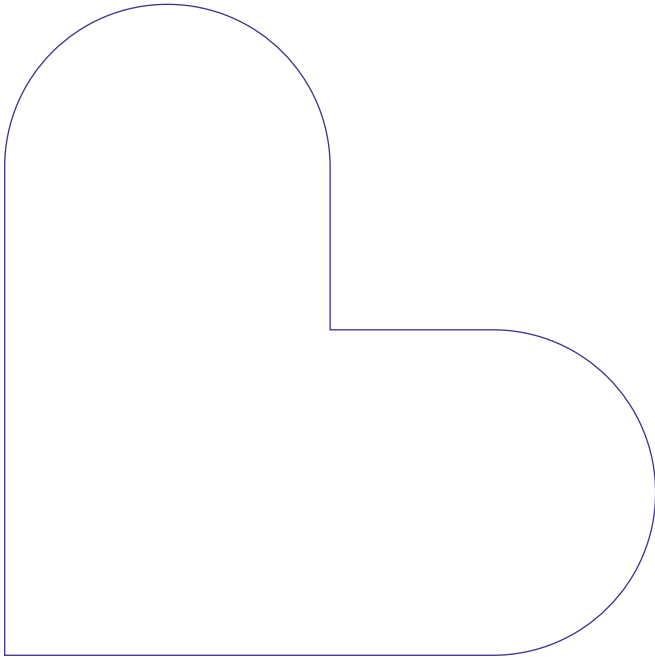
## Aperçu du projet



**Healthcare  
Excellence**  
Canada

**Excellence  
en santé**  
Canada





# À propos d'Excellence en santé Canada

Excellence en santé Canada (ESC) travaille avec des partenaires pour diffuser les innovations, renforcer les capacités et catalyser le changement dans les politiques afin que toutes et tous au Canada reçoivent des soins sûrs et de qualité. En collaborant avec les patients, les proches aidants et le personnel des services de santé, nous transformons les innovations éprouvées en améliorations durables dans tous les aspects de l'excellence en santé. Créé en 2021, ESC est issu de la fusion de l'Institut canadien pour la sécurité des patients et de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé.

Excellence en santé Canada  
150, rue Kent, bureau 200  
Ottawa (Ontario) K1P 0E4

Sans frais : 1 866 421-6933 / Local (Ottawa) : 613 728-2238

Renseignements généraux : [info@hec-esc.ca](mailto:info@hec-esc.ca)

# Appel à candidatures



## Quelle est l'opportunité?

Il s'agit d'élaborer un cadre fonctionnel permettant de déterminer quand et comment les soins virtuels peuvent être fournis de manière appropriée et sûre dans leur milieu particulier.



## Avantages

- ✓ Accès à des données probantes, des outils et des pratiques exemplaires
- ✓ Financement de démarrage pouvant atteindre 20 000 \$
- ✓ Accès à un réseau pancanadien de prestataires de soins primaires
- ✓ Activités d'apprentissage régulières
- ✓ Accompagnement par des formateurs et des experts
- ✓ Renforcement de vos capacités pour créer des partenariats avec des personnes ayant un vécu expérientiel : patients, proches aidants et communautés, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis



## Détails du programme

De janvier à novembre 2023, joignez-vous à ce projet collaboratif d'élaboration et de mise en œuvre réunissant jusqu'à 80 équipes.



## À qui s'adresse le programme?

Le programme s'adresse aux organismes communautaires de soins primaires et à toute autre organisation canadienne qui souhaitent mettre en œuvre ou étendre l'utilisation appropriée et sûre des soins virtuels. **La date limite de candidature est le 22 décembre 2022 à 17 h (HE).**



# Présentation

Excellence en santé Canada (ESC) vous invite à vous joindre à une nouvelle initiative pour apporter des améliorations mesurables à la fourniture sûre et appropriée de soins virtuels dans un vaste éventail de milieux.

Les soins virtuels ont le potentiel d'améliorer les services de santé, souvent en complément des soins en personne. La pandémie a prouvé la viabilité de ce modèle, et les patients et les prestataires de soins souhaitent qu'il soit maintenu. Il est prioritaire de garantir une fourniture de soins virtuels qui soit sûre et appropriée, ce qui nécessite une évaluation des approches en matière de prise de décision partagée avec les patients.

Le projet collaboratif *Partenariat sur les soins virtuels appropriés* vise à soutenir les organismes communautaires de soins primaires et les organisations ou équipes multidisciplinaires au pays qui souhaitent fournir des soins virtuels appropriés et sûrs.

Les participants, accompagnés par des formateurs et des experts enseignants, se serviront de données probantes, d'outils et des pratiques exemplaires pour élaborer un cadre fonctionnel qui permettra de déterminer quand et comment les soins virtuels peuvent être fournis de manière appropriée et sûre dans leur milieu de soins particulier.

Ce projet collaboratif permettra également de renforcer la capacité de chaque équipe à travailler aux côtés des patients et des communautés pour déterminer quand avoir recours aux soins virtuels en fonction des besoins et des capacités des patients, des capacités des cliniciens et des exigences en matière de soins.

Les équipes qui participeront au programme seront admissibles à un financement de démarrage pouvant atteindre 20 000 \$ pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de soins virtuels appropriés en partenariat avec les patients et les communautés. Le montant du financement pourrait varier selon les équipes. Consulter l'annexe A pour connaître les dépenses admissibles.

Le projet collaboratif se déroulera de janvier à novembre 2023.

Cette initiative s'appuie sur le projet collaboratif de conception [Soins virtuels ensemble](#), offert par ESC en partenariat avec Inforoute Santé du Canada d'octobre 2021 à mars 2022. Cette collaboration a abouti, entre autres, à la [Trousse d'outils pour la gestion du changement en soins virtuels destinée aux cliniciens](#), qui regroupe des pratiques exemplaires et des ressources en lien avec la prestation de soins virtuels. ESC et Inforoute continueront de travailler ensemble afin d'étendre les soins virtuels au pays, notamment par l'intermédiaire de la présente initiative.

# Activités et éléments livrables

Dans un projet collaboratif, des personnes se réunissent pour apprendre, appliquer et échanger des méthodes, des idées et des données d'amélioration. Le projet collaboratif *Partenariat sur les soins virtuels appropriés* rassemblera des gens passionnés et engagés provenant d'organismes et de communautés de partout au pays qui sont déterminés à améliorer les soins virtuels. Voici certaines des activités prévues :



## Accès à des ressources, des outils et des données probantes

Notamment la Trousse d'outils pour la gestion du changement en soins virtuels destinée aux cliniciens, qui offre des pistes pour la prise de décisions partagée concernant ce type de soins.



## Webinaires

Des événements virtuels interactifs permettant d'approfondir des sujets liés au changement de pratiques et à l'amélioration de la qualité et de la sécurité.



## Réseautage entre pairs

Des occasions uniques de nouer des liens, d'apprendre et de partager avec des pairs de partout au Canada



## Encadrement

Offert à chaque équipe (selon ses besoins et ses champs d'intérêt) afin d'accélérer la mise à l'essai des changements et la résolution de problèmes.



## Aide aux mesures et à la production de rapports

Pour bien évaluer la pertinence et la sécurité des soins virtuels, selon les besoins, les préférences et les capacités des patients et des prestataires.

Veillez noter que la fréquence des activités du projet collaboratif sera fixée en concertation avec les équipes participantes. Les participants doivent être présents à ces activités, selon le calendrier établi par ESC et en fonction de leur disponibilité.

Dans un but d'apprentissage collectif, chaque équipe participante devra transmettre son cadre, son rapport de projet final et son sondage d'évaluation à ESC et aux autres équipes. Des rapports de dépenses sont également obligatoires.

# À qui s'adresse le programme?

Le programme s'adresse aux organismes communautaires de soins primaires et à toute autre organisation canadienne qui souhaitent mettre en œuvre ou étendre l'utilisation appropriée et sûre des soins virtuels dans leur milieu particulier. Voici quelques exemples de milieux admissibles : cliniques de soins de santé, cabinets de médecins ou d'infirmiers praticiens, centres de santé communautaires, cabinets de professionnels paramédicaux, bureaux de santé publique, établissements privés de soins de longue durée, établissements de soins palliatifs et lieux de travail.

Les organismes peuvent participer individuellement ou en tant que membres d'un réseau multidisciplinaire pouvant inclure les intervenants suivants : prestataires de soins; patients, proches aidants et membres de la communauté; membres de la direction et cadres parrains; responsables d'évaluation et de projet; et représentants de chacun des postes.

Les organismes qui choisissent de déposer une candidature en tant que réseau doivent définir l'organisation principale qui sera responsable de signer l'entente de collaboration décrivant les conditions du financement, du partage des données, de la propriété intellectuelle, des vérifications et de la tenue des dossiers.

Tous les participants doivent s'engager à lire et accepter la [Politique sur les conflits d'intérêts](#) d'ESC, y compris les règles relatives à l'admissibilité des employés, des administrateurs et des mandataires, et divulguer toute relation avec ces groupes ou les membres actuels du conseil d'administration d'ESC.

## Comment présenter une candidature

Les cabinets, organismes et réseaux admissibles doivent remplir le [formulaire en ligne](#) avant le 22 décembre à 17 h (HE). Le formulaire peut être rempli en anglais ou en français.

Pour toute question ou demande d'assistance, veuillez communiquer avec nous par courriel à [virtualcare.soinsvirtuels@hec-esc.ca](mailto:virtualcare.soinsvirtuels@hec-esc.ca).

# Considérations relatives à la sélection

Jusqu'à 80 équipes seront sélectionnées au terme d'un processus d'examen. ESC prêtera une attention particulière à la diversité des milieux et des fournisseurs. Les candidats seront avisés des résultats d'ici janvier 2023.

Les candidatures seront évaluées sur la base des informations fournies et selon les considérations suivantes :

- ✓ **Diversité des populations** : la candidature explique comment le travail bénéficiera à des populations diversifiées, notamment aux populations rurales ou éloignées, aux populations autochtones et aux autres populations mal servies.
- ✓ **Axée sur la prestation appropriée et sûre des soins virtuels** : la candidature montre comment les travaux permettront de progresser vers l'objectif de fournir des soins virtuels appropriés et sûrs grâce à la prise de décisions partagée entre les patients et les prestataires.
- ✓ **Membres de l'équipe d'amélioration nommés** : si possible, ils formeront une équipe multidisciplinaire et diversifiée\* comprenant des prestataires de soins, des patients, des proches aidants, des membres/partenaires de la collectivité ou des personnes ayant un vécu expérientiel; des membres de la direction/cadres parrains; des responsables de l'évaluation, des responsables de projet et des représentants de chacun des postes.
- ✓ **Population et portée anticipée définies** : la candidature mentionne la population qui pourrait bénéficier des améliorations apportées aux soins virtuels. On s'attend à ce que des gains soient réalisés grâce à la participation au projet collaboratif d'apprentissage, et qu'ils profitent à un nombre élevé de patients, de partenaires de soins et de membres de la collectivité.
- ✓ **Potentiel de diffusion** : d'autres fournisseurs de soins de santé primaires communautaires de partout au Canada pourraient tirer profit des apprentissages et des stratégies de l'équipe.
- ✓ **Conflits d'intérêts** : les membres de l'équipe ou les organisations affiliées ne présentent aucun conflit d'intérêts.

\* Une équipe composée de patients/clients et membres de la famille partenaires, de partenaires communautaires et de personnes ayant un vécu expérientiel ainsi que d'employés interprofessionnels ayant des compétences, des antécédents professionnels, des cultures et des points de vue diversifiés permettra d'acquérir une compréhension commune de l'amélioration des soins virtuels, et de veiller à ce que les points de vue clés soient pris en compte et que les améliorations des soins virtuels soient prêtes à être mises en œuvre et maintenues. Pour en savoir plus sur les membres et les rôles possibles de l'équipe, consultez la [Ressource d'amélioration des services de santé pour le succès à long terme et la pérennité](#).

# Annexe A : Dépenses admissibles et non admissibles

ESC s'engage à verser des fonds pour compenser une partie des coûts associés au remplacement du personnel, aux déplacements et à l'hébergement pour les séances de formation liées au projet collaboratif.

Catégorie :	Dépenses admissibles*	Dépenses non admissibles
<p><b>Personnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération ou honoraires pour la participation de conseillers ayant un vécu expérimental.</li> <li>• Temps libéré pour les membres de l'équipe dont la description de tâches régulière sera modifiée afin de leur permettre de prendre part au projet.</li> <li>• Fonds pour embaucher du personnel supplémentaire en remplacement des membres de l'équipe qui se consacrent au projet collaboratif d'apprentissage.</li> <li>• Dépenses relatives au remplacement des salaires pour permettre aux prestataires de participer au projet d'apprentissage collaboratif.</li> <li>• Embauche de personnel pour soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des travaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps libéré admissible facturé à un tarif supérieur aux traitements ou aux tarifs de consultation existants</li> <li>• Frais de prestation de services (sauf autorisation préalable par ESC)</li> <li>• Temps libéré pour l'administration des fonds du projet.</li> </ul>
<p><b>Déplacement à des fins éducatives**</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de déplacement des membres de l'équipe entre les établissements du projet collaboratif d'apprentissage.</li> <li>• Déplacements, hébergement et repas des membres de l'équipe qui doivent assister à des réunions, y compris l'atelier du projet collaboratif en personne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de déplacement non directement liés à la réalisation du projet d'apprentissage collaboratif.</li> </ul>



Catégorie :	Dépenses admissibles*	Dépenses non admissibles
<b>Équipement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût de l'équipement nécessaire au projet collaboratif d'apprentissage (toute demande à cet égard doit être raisonnable et pleinement justifiée).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importants achats d'immobilisation.</li> </ul>
<b>Fournitures et services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses relatives à la production du matériel nécessaire au projet collaboratif d'apprentissage (photocopies, impressions, fournitures de bureau, etc.).</li> <li>• Coûts liés à la communication des résultats du projet collaboratif d'apprentissage, comme les réunions et les vidéoconférences.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût des fournitures et services non directement liés à la réalisation du projet collaboratif d'apprentissage.</li> </ul>

\* Conformément à l'article 2.f) de l'entente de collaboration, si l'organisme principal ou l'équipe participante récupère une partie ou la totalité des frais encourus en raison de son statut fiscal, le montant récupéré doit être déduit des montants inscrits au budget et dans les rapports de dépenses.

\*\* L'alcool et le cannabis sont toujours des dépenses inadmissibles; il faut choisir le tarif économique le plus bas pour tous les déplacements et demander des tarifs raisonnables pour tous les frais de déplacement. Il est à noter que les frais de déplacement sont assujettis aux dispositions de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, qui peut être modifiée de temps à autre (disponible à l'adresse <https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/v238/fr>) et aux politiques administratives d'ESC.